

L'ENTENTE PARLEMENTAIRE OU LE MANIFESTE DU REJET

174 parlementaires viennent de signer un manifeste « *pour la défense du droit fondamental de l'enfant d'être accueilli et de s'épanouir dans une famille composée d'un père et d'une mère* ».

Le **Collectif Azuréen pour les Droits des Orientations sexuelles** dénonce ce qui n'est rien d'autre qu'une charge non dissimulée contre toutes les formes d'homoparentalité et qui rejette toutes les familles déjà concernées.

Au delà du rejet des homosexuels (et des 200 000 enfants vivant en France dans près de 100 000 familles homoparentales) que cela représente, ce texte est aussi un rejet évident de toutes les familles monoparentales puisqu'il tente d'établir un droit absolu pour l'enfant d'avoir deux parents de sexes obligatoirement différents.

Dans leur texte, ces parlementaires affirment que les homosexuel(le)s auraient « *choisi une vie sans possibilité d'enfants* », considérant une fois de plus la question du choix, comme si c'était un choix initial d'être hétérosexuel, homosexuel, bisexuel, homme ou femme !

En invoquant le principe de précaution ce texte ignore et rejette de fait les différentes études portant sur les familles homoparentales et condamne par là même toutes les familles monoparentales.

En rejetant toute idée de désir d'enfant et d'engagement parental aux homosexuel(le)s, ces parlementaires refusent à de nombreux enfants le droit d'être aimé, et obligent de nombreuses femmes à se faire inséminer en Belgique comme d'autres allaient avorter en Suisse avant la loi Weil. Ces parlementaires feignent d'ignorer que les enfants d'homosexuel(le)s se conçoivent avec la volonté conjointe d'hommes et de femmes véritablement soucieux d'élever des enfants dans la sécurité d'un foyer aimant.

Parallèlement ce texte pose les questions du mariage et de l'homoparentalité comme des enjeux majeurs des prochaines échéances électorales.

Messieurs Lucas, Peyrat et Rivière, tous trois signataires de ce manifeste, ainsi que les parlementaires des Alpes Maritimes qui pourraient être tentés de les suivre, doivent savoir que le CADOS saura s'en souvenir et le rappeler au moment des prochaines échéances électorales.